

Le revenu universel d'activité (RUA)

Cadeaux pour les riches et les nantis, diminution des aides pour les précaires !

Le revenu universel d'activité (RUA) vise à fusionner plusieurs minima sociaux, avec au minimum la prime d'activité et le Revenu de solidarité active (RSA). C'est ce projet qui devrait faire l'objet d'une loi en 2020 et pour lequel le gouvernement lance ses fameuses "concertations". Il est également envisagé d'intégrer les aides personnalisées au logement (APL), ainsi que des allocations ciblant un public spécifique comme l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), entre autres. Tout cela étant lié à la réforme de l'assurance chômage du 18 juin dernier. **Les APL ayant déjà été diminué de 5 euros.**

Le RUA sera conditionné à l'obligation d'inscription dans un parcours d'insertion qui empêche de refuser plus de deux offres « raisonnables » d'emploi ou d'activité. Or, certaines aides actuelles sont liées à la vulnérabilité (l'Allocation Adulte Handicapé.e par exemple) ou aux ressources (l'Aide Personnalisée au Logement). Le bénévolat va-t-il devenir la règle pour avoir le droit de manger à sa faim ? Le département de l'Aisne a déjà franchi le pas, et il y en aura d'autres.

Avec les nouvelles mesures gouvernementales, des milliers de personnes vont être exclues de l'assurance chômage, cela va créer un afflux de nouveaux allocataires alors même que le RUA est prévu à budget constant et que déjà toutes les personnes ayant droit aux minima sociaux n'en bénéficient pas.

Pendant que le gouvernement fait un grand ménage dans ce « pognon de dingue » avec la prétention d'appeler cela « plan pauvreté », les inégalités s'accroissent. Selon l'Insee en 2016 1% des plus riches captaient 6 % de tous les revenus et 17% des revenus du patrimoine...

Nous réclamons une vraie lutte contre la précarité

- Automatisation du versement des aides sociales, pour lutter contre le non-recours et simplifier les démarches administratives.
- Une revalorisation très significative du montant des minima sociaux et des allocations chômage, sans exigence de durée antérieure de travail, ceux-ci ne pouvant en aucun cas être inférieurs ni à 80 % du salaire d'activité ni au SMIC, mais plafonnés pour les hauts revenus.
- L'accès aux minima sociaux pour les moins de 25 ans.
- Une individualisation des droits, lesquels doivent être indépendants de la situation familiale. Pour assurer une véritable autonomie des personnes et l'indépendance notamment vis-à-vis de la conjoint.e.
- L'arrêt de la politique de contrôle des chômeurs et chômeuses en lieu et place d'une lutte contre le chômage.

Un recours contre le décret scélérat du 28 décembre qui organise le contrôle et la radiation des chômeurs et chômeuses, sera déposé le 8 juillet au Conseil d'Etat par Solidaires, Sud emploi et de nombreuses associations de chômeurs et chômeuses. Un rassemblement se tiendra sur place (métro Palais royal à Paris) à partir de 10h30.

31 rue de la Grange aux belles 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
--	--	--

